Envoyé en préfecture le 27/11/2025
Reçu en préfecture le 27/11/2025
Publié le
ID : 029-200066868-20251124-128_2025-DE

Presqu'île de Crozon
Aulne Maritime
Communauté de communes

COMMUNAUTE DE COMMUNES PRESQU'ILE DE CROZON-AULNE MARITIME

DEPARTEMENT DU FINISTERE

ARRONDISSEMENT DE CHATEAULIN

OBJET :

Suppression et création de deux postes au service déchets

Date de convocation :

17/11/2025

Membres en exercice :

35

Nombre de participants :

22

Nombre de votants :

32

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE ORDINAIRE DU 24 NOVEMBRE 2025

N°128/2025

Le 24 novembre deux mille vingt-cinq, à 18 heures 30, le Conseil de Communauté s'est réuni en séance ordinaire à son siège, sous la présidence de Monsieur Mickaël KERNEIS.

Membres présents :

M. CUSSET Yann, M. DEFLOU François-Xavier, M. DEVERRE Philippe, Mme DREUX Christiane, Mme GAOUYER Christelle, M. GUENNEGUES Jean- Luc, M. GUILLON Laurent, M. KERNEIS Mickaël, M. KERSPERN Jean Claude, M. LASSAGNE Ludovic, Mme LASTENNET Christine, Mme LE GUIRRIEC MORVAN Martine, M. LE MEROUR Joseph, Mme LE MEROUR Muriel, M. LE MOIGNE Yves, M. LE PAPE Henri, M. LE ROUX Hervé, M. LEBRUN Luc, Mme PAILLOT POULIQUEN Mathilde, M. PASQUALINI Marc, M. PRIGENT Pascal, Mme VIGOUROUX Gaëlle

Membres absents avec pouvoir :

M. BERTHELOT Patrick ayant donné pouvoir à M. CUSSET, M. BETRANCOURT Thierry ayant donné pouvoir à M. LE MEROUR, M. BLANCHARD Noël ayant donné pouvoir à M. GUENNEGUES, Mme GOBBE Dorothée ayant donné pouvoir à M. PASQUALINI, M. GOURVEZ Jean-Yves ayant donné pouvoir à M. DEVERRE, M. LARS Roger ayant donné pouvoir à M. KERNEIS, M. LEZENVEN Jean Michel ayant donné pouvoir à Mme LASTENNET, Mme MAUGEAIS Isabelle ayant donné pouvoir à M. PRIGENT, M. MORVAN Henri ayant donné pouvoir à M. LEBRUN, Mme PORCHER Monique ayant donné pouvoir à M. DEFLOU

Membres absents et excusés :

Mme CALVEZ Michèle, Mme JAMBOU Laura, Mme LE MONZE Fanchon

M. GUENNEGUES est désigné secrétaire de séance.

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil de Communauté de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Compte tenu du départ en retraite de deux agents titulaires de la Fonction Publique Territoriale au service déchets il convient de supprimer et créer les deux emplois correspondants. Le Président propose donc de supprimer 2 emplois du cadre d'emplois des adjoints techniques à temps complet et de créer 2 emplois d'agent à temps complet en contrat à durée indéterminée de droit privé au service SPIC, Régie Déchets à compter du 1er janvier 2026 et du 1er avril 2026 (dates connues des départs à la retraite) et de la radiation des effectifs des agents concernés. L'intitulé des postes créés est le suivant :

- ✓ Un conducteur de véhicule ampliroll grue remorque / agent polyvalent déchets
- ✓ Un responsable d'exploitation de l'usine de valorisation des matières fermentescibles et suivi des plateformes végétaux de Rosnoën et Crozon

Temps de travail : temps complet

Statut : Droit privé

Principales missions :

Envoyé en préfecture le 27/11/2025
Reçu en préfecture le 27/11/2025
Publié le
ID : 029-200066868-20251124-128_2025-DE

Les fiches de poste sont jointes en annexe de la présente délibération.

Les agents peuvent également être amenés à exercer toute autre activité nécessaire au bon fonctionnement du service et plus généralement de la Collectivité.

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 34,

Vu le tableau des emplois,

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial qui s'est réuni le 28 octobre 2025,

Vu l'avis favorable du bureau qui s'est réuni le 04 novembre 2025,

Le conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'adopter la proposition du Président,
- De modifier comme suit le tableau des emplois *à compter de la date* officielle des départs en retraite et de radiation des effectifs des agents concernés :

Service Gestion et Prévention des Déchets					
Emploi	**Grade(s) associé(s)**	**Catégorie**	**Ancien effectif**	**Nouvel effectif**	**Durée hebdomadaire**
Conducteur de véhicule ampliroll / Collecte du verre	Adjoint technique Adjoint technique principal 2ème classe Adjoint technique principal 1ère classe	C	1	0	TC
Conducteur de véhicule ampliroll grue remorque / Agent polyvalent déchets	CDI de droit privé	privé	0	1	TC
Responsable d'exploitation de l'usine de valorisation des matières fermentescibles et de l'ISDI (Installation de Stockage de Déchets Inertes)	Adjoint technique Adjoint technique principal 2ème classe Adjoint technique principal 1ère classe	C	1	0	TC

Envoyé en préfecture le 27/11/2025
Reçu en préfecture le 27/11/2025
Publié le
ID : 029-200066868-20251124-128_2025-DE

Responsable d'exploitation de l'usine de valorisation des matières fermentescibles et suivi des plateformes végétaux de Rosnoën et Crozon	CDI de droit privé	Privé	0	1	TC

- D'inscrire au budget Déchets les crédits correspondants.

Affiché le : 27/11/25

Pour copie certifiée conforme

Le Président,

Mickaël KERNEIS

Le Secrétaire,

Jean Luc GUENNEGUES